

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du  
29 janvier 2018

---

**Présents:** Mme TARGNION, Bourgmestre;

Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, LEPAS, Conseillers et Conseillères;

M. DEMOLIN, Directeur général.

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 09.- PLAN DE PREVENTION - Convention de partenariat avec le Centre culturel de Verviers, A.S.B.L. ("Lettres à Nour") - Adoption.

LE CONSEIL,

Vu ses délibérations successives, depuis 1994, adoptant et modifiant, respectivement pour les années 1994, 1995, 1996, 1997, 1998 et 1999 un Contrat de Sécurité et de Société proposé conjointement par le Ministère de l'Intérieur, la Région Wallonne et le Ministère de la Justice;

Vu ses délibérations successives depuis 2000 adoptant et modifiant la version du Contrat de Sécurité et de Société;

Vu ses délibérations successives adoptant et modifiant, respectivement pour les années 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006 un Contrat de Sécurité et de Prévention;

Vu sa délibération du 26 mars 2007 approuvant une première version du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention;

Vu sa délibération du 31 mars 2014 approuvant le nouveau Plan Stratégique 2014-2017;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2013;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mars 2014 modifiant l'arrêté ministériel du 24 décembre 2013;

Vu le rapport, en date du 12 janvier 2018, émanant du Fonctionnaire de Prévention;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Administration générale-Police-Sécurité-Prévention-Ressources humaines" en sa séance du 25 janvier 2018;

A l'unanimité,

ADOPTE

la convention de partenariat entre la Ville et l'A.S.B.L. "Centre culturel de Verviers" portant sur un projet d'éducation permanente lié à l'accueil et la présentation du spectacle "Lettres à Nour" qui se déroulera entre septembre 2017 et avril 2018 (voir annexe).

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. TARGNION

## **Convention de partenariat** **Projet – Lettres à Nour**

Entre : Centre culturel de Verviers (CC Verviers)  
Boulevard des Gérardchamps, 7C - 4800 Verviers  
087/39 30 60  
Représenté par Audrey Bonhomme, Directrice  
Personne de contact Alexy Mesrour  
Centre culturel de Dison (CC Dison)  
Rue des Ecoles, 2 - 4820 Dison  
087/33 41 81  
Représenté par Jérôme Wyn, Directeur  
Personne de contact Frédéric Muller  
Centre Régional de Verviers pour l'Intégration (CRVI)  
Rue de Rome, 17 - 4800 Verviers  
087/353520  
Représenté par Farid Nagui, Directeur  
Personne de contact François Mawet  
La Belle Diversité  
Rue Spintay, 130a – 4800 Verviers  
0496/876043  
Représentée par Virginie Fyon, Coordinatrice de La Belle Diversité  
Couleur Café Malmedy  
Rue Jean-Hubert Cavens, 49 - 4960 Malmedy  
080/643693  
Représenté par Hanife Catalkaya, Directrice  
Personne de contact Anandi Toussaint  
La Ville de Verviers  
Place du Marché, 55 – 4800 Verviers  
087/325.325  
Représentée par Muriel Targnion, Bourgmestre et Pierre Demolin, Directeur général  
Personnes de contact : Morgane Bonjean (P.C.S.), Jérôme Monami et Audrey Quoilin  
(P.P.) et Charlotte Remacle (SAFER), Françoise Bernardi (Bibliothèque)

### **§.1. Objet de la convention**

Les partenaires s'entendent pour la réalisation d'un projet d'éducation permanente lié à l'accueil et la présentation du spectacle « Lettres à Nour » entre le 6 et le 8 février 2018. Le projet comprend des réunions de préparation, des moments de formation, des animations et un temps d'évaluation. Tout ceci aura lieu entre septembre 2017 et avril 2018.

### **§.2. Calendrier du projet**

**§.2.1.** Les partenaires s'investissent dans les réunions de préparation du projet et en assurent le suivi (juin 2017-mars 2018)

**§.2.3.** Dates des formations et informations :

- Lundi 06/11 de 9h à 13h – séance d'information sur la radicalisation dans les locaux du CRVI
- Lundi 4/12 de 9h à 17h – Formation PhiloCité à la bibliothèque de Verviers
- Lundi 13/12 de 9h à 17h – Formation PhiloCité à la bibliothèque de Verviers
- Lundi 18/12 de 9h à 13h – séance d'information sur la radicalisation dans les locaux du CRVI

**§.2.2. Dates des représentations :**

- Mardi 06/2 à 10h – séance scolaire et associative (50 places pour les associations)
- Mercredi 07/2 à 10h - séance scolaire et associative (50 places pour les associations)
- Mercredi 07/2 à 14h - séance associative
- Jeudi 08/2 à 10h – séance scolaire et associative (50 places pour les associations)
- Jeudi 08/2 à 20h - séance tout public

**§.2.3. Echancier du projet :**

- Entre novembre et janvier – formation des partenaires et création des animations préparatoires.
- Mi-janvier – Rencontre préparatoire avec les professeurs
- Entre le 6 et le 8 février – Les représentations du spectacle
- Entre le 7 février et le 2 mars – présence du mur d’expression au centre culturel de Verviers
- Entre le 8 février et fin mars – animation dans les groupes (classes et associations)
- Au mois d’avril – Réunion d’évaluation du projet

**§.2.3.** Des animations auront lieu à la demande des écoles après le spectacle. Le CC Verviers établira un calendrier en concertation avec les écoles intéressées et les partenaires du projet.

**§.2.4.** Une réunion d’évaluation sera fixée dans le courant du mois d’avril afin d’évaluer l’atteinte des objectifs du projet. Les partenaires y prendront part.

**§.3. Animations****§.3.1. Préparation :**

Les animations scolaires et associatives autour de la venue du spectacle sont élaborées en collaboration avec les partenaires du projet.

**§.3.2. Concernant les animations dont le calendrier reste à définir**

- Le CC Verviers s’engage à mettre au moins 2 animateurs à disposition
- Le CC Dison s’engage à mettre au moins 1 animateur à disposition
- Le CRVI s’engage à mettre au moins 2 animateurs à disposition
- La Belle diversité s’engage à mettre au moins 1 animateur à disposition
- Le Plan de Prévention de Verviers s’engage à mettre au moins 2 animateurs à disposition.

**§.3.3.** Pour permettre à l’ensemble des publics qui auront assisté à la pièce de pouvoir s’exprimer, un « mur d’expression » sera construit par les partenaires et sera installé à l’entrée de l’espace Duesberg. Il sera librement accessible durant les heures d’ouverture du centre culturel et sera présent pendant trois semaines après la dernière représentation.

**§.4. Aspects financiers**

**§.4.1.** Le CC Verviers sera le centralisateur des dépenses et recettes du projet

**§.4.2.** Le CC Verviers signera le contrat avec la compagnie et payera le cachet (11 000€)

**§.4.3.** Le CRVI s’engage à fournir 1500€ de participation au projet.

**§.4.4.** Le SAFER de Verviers s’engage à fournir 1500€ de participation au projet.

**§.4.5.** Le PCS de Verviers s’engage à fournir 1000€ de participation au projet.

**§.4.6.** Le CC-DISON s’engage à fournir 400€ de participation au projet.

**§.4.7.** Couleur café s’engage à fournir 500€ de participation au financement d’une ou plusieurs des formations prévues dans le projet.

**§.4.8.** Le Plan de Prévention de Verviers s’engage à fournir 800€ de participation au financement d’une ou plusieurs des formations prévues dans le projet.

**§.4.9.** La Bibliothèque de Verviers s’engage à fournir 400€ de participation aux frais pour l’achat de matériel d’animation, pour des impressions ou pour l’accueil d’auteurs.

**§.4.10.** A l’issue du projet, le CC Verviers fournira à l’ensemble des partenaires les comptes détaillés de celui-ci justifiant l’utilisation des montants versés.

**§.4.11.** Les bénéfices éventuels seront redistribués aux différents partenaires en fonction du financement qu’ils auront apporté au projet (pourcentage).

**§.5. Promotion / Communication**

**§.5.1.** Le CC Verviers réalisera une affiche sur base des visuels du spectacle.

**§.5.2.** Le CC Verviers imprimera à ses frais 70 affiches à distribuer via les différents canaux de tous les partenaires du projet

**§.5.3.** Le CC Verviers coordonne la communication via

- Facebook (page/événement...)
- Communiqué de presse

**§.6. Litiges**

- Les éventuels litiges concernant l'exécution de la présente convention sont, à défaut de règlement à l'amiable, de la compétence des Tribunaux de Verviers.

Fait à Verviers en autant d'exemplaires que de parties, le

Pour le Centre culturel de Verviers  
Audrey Bonhomme  
Directrice

Pour le Centre culturel de Dison  
Jérôme Wyn  
Directeur

Fait à \_\_\_\_\_ en autant d'exemplaires que de parties, le

Pour le Centre culturel de Verviers

Audrey Bonhomme  
Directrice

Pour le Centre Régional Verviétois  
pour l'Intégration  
Farid Nagui  
Directeur

Fait à en autant d'exemplaires que de parties, le

Pour le Centre culturel de Verviers  
Audrey Bonhomme  
Directrice

Pour La Belle Diversité  
Virginie Fyon  
Coordinatrice

Fait à en autant d'exemplaires que de parties, le

Pour le Centre culturel de Verviers  
Audrey Bonhomme  
Directrice

Couleur Café Malmedy  
Hanife Catalkaya  
Directrice



Fait à \_\_\_\_\_ en autant d'exemplaires que de parties, le

Pour le Centre culturel de Verviers

Audrey Bonhomme  
Directrice

Pour la Ville de Verviers

La Bourgmestre,

Le Directeur général,